

Arrêté ministériel portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine du travail

A.M. 17-11-2025

M.B. 27-01-2026

Le Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé ;

Vu l'arrêté royal du 25 novembre 1991 établissant la liste des titres professionnels particuliers réservés aux praticiens de l'art médical, en ce compris l'art dentaire ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, l'article 4 ;

Considérant que les Facultés de Médecine de l'Université catholique de Louvain, de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université de Liège ont proposé des membres docteurs en médecine, chirurgie et accouchement agréés comme spécialistes en médecine du travail qui occupent effectivement depuis au moins trois ans des fonctions académiques ;

Considérant que l'Association professionnelle belge des Médecins du Travail (APBMT) a proposé des membres docteurs en médecine, chirurgie et accouchement agréés depuis au moins trois ans comme spécialistes en médecine du travail ;

Considérant que les membres visés à l'article 1^{er} remplissent les conditions fixées à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 précité ;

Considérant qu'il convient de nommer des membres effectifs et suppléants de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine du travail,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en médecine du travail :

1° en tant que membres occupant des fonctions académiques, visés à l'article 4, 1°, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes :

Membres effectifs	Membres suppléants
-------------------	--------------------

Docteure RUPPOL Sandrine	Docteure BARTOLOTTA Déborah
Docteur CALCUS Benoît	Docteure HUGE Aline
Docteure RUSU Dorina	Docteur MULLER Michel

2° en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 2°, du même arrêté :

Membres effectifs	Membres suppléants
Docteure GROSJEAN Marie	Docteure JACOBS Anne
Docteur FARR Philippe	Docteur LIENARD Pascal
Docteur MICHAUX Grégoire	Docteure LEQUEUX Sarah

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 17 novembre 2025.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Y. COPPIETERS